

SANTÉ ASSURANCES PRÉVOYANCE SOLIDARITÉ



" Responsable de soi et des ses ayants droits "



#Tousacteurs



SOLIDARITÉ



Un devoir !

AIDER LES AUTRES

■ POURQUOI ?

La solidarité en gendarmerie, c'est l'**entraide et le soutien** entre tous les gendarmes et leurs familles.

C'est un principe fort qui fait que, quoi qu'il arrive, personne n'est laissé seul face aux difficultés et auquel en devenant gendarme, vous adhérez.

Deux acteurs complémentaires apportent ce soutien spécifique :



La Fondation Maison de la Gendarmerie (FMG) aide tous les personnels de la gendarmerie (civils et militaires) et leurs familles en difficulté grâce à votre générosité. Elle fonctionne presque uniquement avec les dons, legs et mécénats.

Chaque don compte pour soutenir les veuves, orphelins et blessés.



La Caisse Nationale du Gendarme (CNG) accompagne solidairement les gendarmes et leurs familles tout au long de la vie à l'aide d'une cotisation d'adhésion mensuelle minime.

Votre adhésion renforce les aides pour la famille, le logement, la blessure, le handicap, etc.





PRÉVOYANCE



Un devoir !

SOUTENIR VOTRE FAMILLE

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE

■ POURQUOI ?

Se protéger soi-même et sa famille.

La prévoyance est un contrat d'assurance qui vous aide à faire face aux coups durs de la vie (décès, incapacité de travail, invalidité), dans le contexte du métier à risque que vous avez choisi mais également dans le cas d'aléas dans votre vie personnelle.

En cas d'accident ou de maladie, elle compense la perte de revenus et vous assure un **soutien financier**, pour vous et vos proches.

➤ À savoir

Il est essentiel de choisir une prévoyance pensée pour les militaires qui tient compte des spécificités du métier (missions de sécurité intérieure, déplacements outre-mer, entraînements, port d'armes, etc.). Quatre prestataires suivants sont référencés par le MINARM, mais d'autres sont possibles :



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ



Harmonie
mutuelle





PROTECTION SOCIALE

■ QUI ?



CNMSS
L'engagement au service
des militaires



La CNMSS est la **Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale**. C'est la **Sécurité sociale** des militaires.

■ POURQUOI ?



C'est une caisse comme une autre (remboursement de soins, campagne nationale de prévention) avec des **actions spécifiques** (non réalisées par les caisses civiles) au profit des militaires :

- Missions déléguées du Ministère des Armées
Gestion des affections présumées imputables au service (APIAS) :
remboursement de soins en milieu civil / gestion soins médicaux et
appareillages PMI / gestion prestations
en espèces et prestations rechutes)
- Action sanitaire et sociale
Aides ménagères, aides familiales, aides financières santé
- Prévention santé spécifique aux militaires
Sur préconisation du Service de santé des armées

➤ À savoir

Obligatoire, automatique et financée par l'État.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

■ QUI ?



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ



Unéo est la **mutuelle** de la communauté militaire. C'est la **complémentaire santé** des militaires.

■ POURQUOI ?



Elle **complète les remboursements** de la CNMSS :
reste à charge, dépassements d'honoraires, soins non
pris en charge à 100 %.

Elle comprend des services complémentaires.
Téléconsultation, 2ème avis médical, services d'assistance.

Vos ayants-droits (conjoint, enfants) peuvent être
rattachés à votre contrat.

➤ À savoir

Depuis 2025, l'adhésion à Unéo est obligatoire
pour les gendarmes. Elle est financée en partie
par l'État pour soi-même.
Il faut juste créer son espace personnel en ligne.



ASSURANCE



Obligatoire

HABITATION

LOGÉ EN CASERNE

CNAS/HÉBERGEMENT

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE

Vous devez obligatoirement souscrire une assurance habitation !



■ POURQUOI ?

Être **protégé en cas d'imprévu** (incendie, dégât des eaux, vol, vandalisme). L'assurance vous aide à réparer ou remplacer ce qui a été endommagé.

Elle comprend aussi une responsabilité civile, qui couvre les dommages que vous pourriez causer à d'autres, en toutes circonstances.



À savoir

Le choix de votre assurance vous revient.



ASSURANCE



Obligatoire

VÉHICULE

VOITURE

MOTO

SCOOTER

Vous devez obligatoirement assurer vos véhicules !



■ POURQUOI ?

Couvrir les dommages que votre véhicule peut causer à d'autres (piétons, conducteurs, passagers, véhicules...) et à vous même.

Il est possible d'ajouter des garanties optionnelles :

- Les dégâts matériels sur votre véhicule
- La protection du conducteur (en cas de blessure)
- L'assistance / dépannage
- Le vol, l'incendie, les bris de glace...

➤ À savoir

Le choix de votre assurance vous revient.



EN BREF



Obligatoire

- ✓ Protection sociale
- ✓ Complémentaire santé
- ✓ Assurance habitation, véhicule



Un devoir !

- ✓ Solidarité (FMG + CNG)
- ✓ Prévoyance



Je reste assuré de tout temps, que ce soit en service ou hors service.

Avec mes contrats d'assurance, je protège aussi ma famille !





Juillet 2025